



Château
de Saint-Jean
de Beauregard



GROUPES SCOLAIRES : REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez visiter le Château de Saint-Jean de Beauregard, classé Monument Historique, et son potager labellisé « Jardin Remarquable ».

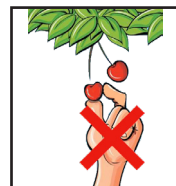
Pour préserver ce lieu, les écoles s'engagent à respecter ces quelques règles :

- Respecter votre horaire d'arrivée au risque de voir votre visite écourtée
- Maintenir la propreté des lieux (jeter vos déchets dans les poubelles)
- Ne pas laisser les enfants courir devant le Château
- Le pique-nique est autorisé exclusivement dans la clairière ou dans un lieu abrité en cas de pluie (la conférencière vous guidera jusqu'aux salles)
- Ne pas laisser les enfants lancer des cailloux dans les bassins
- Ne pas laisser les enfants jouer dans les sanitaires (notamment avec l'eau)
- Fermer le portail après votre départ
- **Les enfants doivent être surveillés en permanence par les accompagnateurs**
 - > les adultes sont invités à laisser leur téléphone portable dans leur poche / sac
 - > ne pas laisser les enfants jouer près des bassins
 - > ne pas laisser les enfants entrer dans le jardin potager sans guide
 - > ne pas laisser les enfants dégrader les lieux (murs, matériel mis à disposition)
 - > ne pas laisser les enfants ennuyer ou effrayer les animaux



Dans le jardin :

- L'accès au potager doit se faire exclusivement accompagné d'une guide
- Attention à bien marcher seulement dans les allées en herbe
- Ne pas cueillir les légumes ou fruits du potager



Nom de l'école :

Signature :

Date :

Précédée de la mention « lu et approuvé »